

4.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317219-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 mai 2023

Publié le 25 mai 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 MAI 2023
SEANCE DU 15 MAI 2023**

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GRÉAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Valérie LETARD, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOIX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valérie LETARD, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Carole DEVOS, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Mickaël HIRAUX, Nicolas LEBLANC, Didier MANIER, Marie TONNERRE-DESMET.

OBJET : Coopération transfrontalière : Participation du Département aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) et à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Vu le rapport DTT/2023/188

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une participation financière au budget de fonctionnement annuel 2023 du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai, à hauteur de 126 539,66 € ;
 - d'attribuer une participation financière au budget de fonctionnement annuel 2023 du GECT West Vlaanderen /Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale, à hauteur de 14 300 € ;
 - de renouveler l'adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), pour un montant de participation financière à hauteur de 6 500 €, pour l'année 2023 ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 16 h 21.

Madame LABADENS est membre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ainsi que du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) West Vlaanderen Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Madame ARLABOSSE est membre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) West Vlaanderen Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Monsieur MONNET et Monsieur DELANNOY sont membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur LEDOUX (membre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai) avait donné pouvoir à Monsieur ACHIBA. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

58 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Madame BRIDOUX, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Madame CIETERS (porteuse du pouvoir de Monsieur WAYMEL), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour cette prise de décision et il n'est pas tenu compte du pouvoir de Monsieur WAYMEL pour cette affaire.

Madame CHAMPAULT et Madame ZAWIEJA-DENIZON, ainsi que Monsieur CATHELAIN, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Madame SANDRA (porteuse du pouvoir de Monsieur DIEUSAERT), présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 16 h 24.

Au moment du vote, 52 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 8
Absents sans procuration : 18
N'ont pas pris part au vote : 4 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)
Ont pris part au vote : 60 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	60
Majorité des suffrages exprimés :	31
Pour :	60 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Coopération transfrontalière : Participation du Département aux Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) et à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Le Département du Nord a redéfini les axes et les enjeux de sa politique de coopération transfrontalière par délibération-cadre (SEPPT/2016/613) du 12 décembre 2016 et par délibération opérationnelle (SEPPT/2017/140) du 13 novembre 2017.

Dans ce cadre, le Département a réaffirmé son action au sein des Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT) présents sur son territoire, afin de contribuer à leur efficacité et de renforcer les synergies avec ses propres perspectives de développement et d'échanges transfrontaliers. Les GECT sont des outils juridiques complémentaires aux collaborations du Département avec d'autres institutions françaises et belges et aux accords de coopération développés avec les Provinces de Flandre occidentale et de Hainaut.

Il a également adopté le principe d'adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), pour favoriser la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

I. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT DU NORD AUX GROUPEMENTS EUROPÉENS DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) constitue un outil de gouvernance de droit européen créé en 2006 et modifié en 2013 par la Commission européenne, afin notamment de faciliter et de développer la coopération entre les acteurs publics des territoires frontaliers. Lieu de débats, de concertation et d'échanges, ce groupement coopératif initie des projets ou en facilite le montage, pour contribuer à une dynamique de développement du territoire au bénéfice des habitants des bassins de vie transfrontaliers.

Le Département du Nord apporte son soutien financier aux deux GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale depuis leurs créations en 2008 et 2009. Il participe à leurs travaux via leurs diverses instances politiques et techniques. Un troisième GECT a été créé en 2022, dénommé Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut.

En 2022, il est à noter que les 3 GECT ont publié ensemble un *mémoire* dans le contexte de la Présidence française de l'Union Européenne. Ce document esquisse les prémices d'une parole commune autour de la frontière franco-belge et identifie une quarantaine d'actions apportant des réponses spécifiques aux situations locales des zones frontalières.

La participation du Département du Nord à ces 3 GECT lui permet :

- de s'inscrire dans une gouvernance transfrontalière élargie et de bénéficier d'une tribune pour une visibilité accrue de son action et de son positionnement à l'échelle de la frontière franco-belge, avec une capacité d'interpellation auprès des institutions européennes ;

- d'impliquer les élus et les techniciens dans des projets ou événements transfrontaliers en lien direct avec les politiques départementales et ainsi faire connaître l'action du Département au-delà de la frontière ;
- de bénéficier d'un relais d'information et de communication pour une diffusion élargie des événements et des actions du Département et de ses partenaires vers les citoyens ;
- de contribuer à la bonne mise en œuvre de plusieurs projets de coopération transfrontalière financés notamment par le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen ou tout autre programme de coopération territoriale européenne, qui intéressent le Département ;
- d'entretenir et développer des partenariats, en soutenant la cohérence des actions transfrontalières en cours et à venir.

1. Participation au GECT Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai

Par délibération (DRIPE/2008/43) du 21 janvier 2008, le Conseil départemental du Nord a approuvé sa participation à la création du GECT ainsi que son soutien financier.

Le programme de travail du GECT pour l'année 2023 vise à développer et renforcer la mise en place d'un bassin de vie transfrontalier :

- **Durable** : déploiement d'une économie circulaire, amélioration de la qualité de l'air, poursuite de l'aménagement du Parc bleu de l'Eurométropole et développement de l'itinérance vélo ;
- **Solidaire** : développement de l'emploi transfrontalier, la formation en alternance transfrontalière, l'apprentissage des langues pour les adultes ;
- **Innovant** : mise en œuvre de rencontres de concertation de proximité et d'observation dynamique entre autres.

Le Département veillera notamment à s'impliquer dans les réflexions concernant les liaisons cyclables transfrontalières, la mise en réseau des acteurs culturels, ainsi que le développement des services publics aux frontaliers, en lien avec le déploiement transfrontalier des France Services du Département.

Le budget primitif pour l'exercice 2023, voté en Assemblée du GECT le 16 mars 2023, s'élève à 1 657 779,31 € de fonctionnement et 233 037,44 € d'investissement, soit un total de 1 890 816,75 €.

La participation financière annuelle du Département du Nord au GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai est stable, à hauteur de 126 539,66 € pour 2023, soit 10 % de la contribution totale annuelle.

2. Participation au GECT West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale

Par délibération DRIPE/2009/34 des 19 et 20 janvier 2009, le Conseil départemental du Nord a approuvé sa participation à la création du GECT ainsi que son soutien financier.

Pour donner suite à une étude d'évaluation de la structure réalisée par l'AGUR et l'Université de Gand en 2021 dont les résultats ont été restitués en 2022, le GECT évolue. Il cherche à répondre davantage aux besoins des habitants de part et d'autre de la frontière, en leur permettant de se rencontrer, de se découvrir, de collaborer et de s'apprécier.

Le programme de travail pour l'année 2023 prévoit :

- la relance d'un Comité « *d'intelligence collective transfrontalière* », dont les membres sont les techniciens des collectivités et des partenaires ;

- un groupe de travail « Eau » ;
- un groupe de travail « Mobilités et Transports ».

Le budget primitif pour l'exercice 2023, voté en Assemblée du GECT le 23 mars 2023 s'élève à 195 810,36 € de fonctionnement et 4 478,88 € d'investissement, soit un total de 200 289,24 €.

La participation financière annuelle du Département du Nord au GECT West-Vlaanderen/Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale est stable, à hauteur de 14 300 € pour 2023, soit 5,5 % du total des contributions annuelles.

3. Participation technique au GECT Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut

Les deux partenaires concernés par ce GECT sont :

- pour le versant français : le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut ;
- pour le versant wallon : le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Le Département du Nord est membre du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut et signataire de la Charte du Parc 2010-2025. Ainsi, il est représenté au sein du Comité syndical du Parc naturel régional, de ses différentes commissions et depuis 2021 au sein de l'assemblée générale transfrontalière du GECT Parc naturel européen Plaines Scarpe-Escaut.

Avec ce nouveau GECT, les deux parcs naturels réunis autour d'un bassin de vie de 300 000 habitants ont officialisé une instance de gouvernance locale transfrontalière, où siègent 4 élus départementaux sur les 34 représentants franco-wallons.

Les perspectives de travail entre le Département et le territoire du GECT Parc naturel européen sont en outre le développement d'itinéraires cyclistes et de randonnée en lien avec le Schéma des espaces récréatifs et de nature du Bassin minier du Nord vers la Province du Hainaut ou encore la coordination dans la gestion transfrontalière des milieux humides, dont l'Espace Naturel du Nord de Chabaud-Latour. Par ailleurs, le Département souhaite contribuer lors de la concertation animée par le GECT, à l'écriture de la stratégie transfrontalière du GECT.

Le Département signera également en 2023 une nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, qui formalisera pour une durée de trois ans les engagements des deux parties.

Le Département du Nord contribuant financièrement au PNR Scarpe-Escaut, il n'y a pas de contribution financière sollicitée auprès du Département.

II. PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA MISSION OPÉRATIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

Par délibération (SEPPT/2017/140) du 13 novembre 2017, le Conseil départemental du Nord a décidé d'adhérer à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) et autorisé le versement d'une adhésion annuelle de 6 500 € pour favoriser la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de coopération transfrontalière.

La MOT relaie les besoins de ses membres auprès des autorités concernées à l'échelle nationale et en franco-belge. Elle formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires. L'intégration des questions transfrontalières dans les politiques européennes étant également un enjeu de premier ordre pour les territoires transfrontaliers, la MOT fait valoir les intérêts de ses adhérents à l'échelle européenne par de nombreuses actions et partenariats. Elle étudie et relaie les problématiques locales de proximité entre communes frontalières.

Depuis 2008, le Département du Nord intègre ce réseau national des acteurs du transfrontalier. Il accède aux conseils de la MOT, à ses travaux et à ses richesses documentaires. Il bénéficie notamment d'un droit de tirage annuel, mobilisant l'ingénierie de l'association au service du Département du Nord.

En 2021, cela a permis d'amorcer la réflexion sur les services publics transfrontaliers. L'expertise de la MOT a ensuite été mobilisée pour conduire une étude expérimentale (avec financement complémentaire) visant à répondre aux multiples questions de services publics ayant une dimension transfrontalière émanant d'usagers des espaces "France Services" itinérants et fixes, portés par le Département du Nord, ce qui a notamment donné lieu à un annuaire des opérateurs de services publics belges.

En 2023, la réflexion sur le déploiement des France Services en transfrontalier sera poursuivie en sollicitant l'appui de la MOT.

Comme les années précédentes, la cotisation du Département du Nord pour l'année 2023 s'élève à hauteur de 6 500 €.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer une participation financière au budget de fonctionnement annuel 2023 du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai, à hauteur de 126 539,66 € ;
- d'attribuer une participation financière au budget de fonctionnement annuel 2023 du GECT West Vlaanderen /Flandre-Dunkerque - Côte d'Opale, à hauteur de 14 300 € ;
- de renouveler l'adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), pour un montant de participation financière à hauteur de 6 500 €, pour l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
31004OP003	31004E15	215 000,00 €	10 000,00 €	147 339,66 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord